

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL

/ /) ECRETS DU PREMIER MINISTRE

ANNEE 1960 - 1 - N° 8 /PCM/SGCM

21 Janvier 1960
127/

LE PREMIER MINISTRE,

VU les Articles 9, 10 et 11 de la Constitution de la République du Dahomey ;

VU les Décrets n°s 62 et 63/PCM des 26 et 27 Mai, 67/PCM du 2 Juin 1959 et 1/PCM du 1er Janvier 1960 portant nomination des Ministres ;

VU le Décret n° 109 du 6 ~~mai~~ 1959 définissant les attributions des Membres du Gouvernement ;

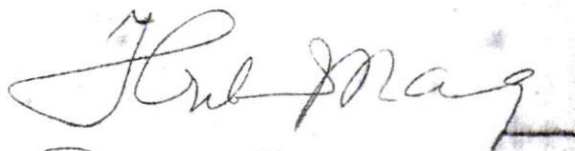
/ /) E C R Ê T E :

ARTICLE 1er.—Monsieur KPAKPO Gilbert. Ministre d'Etat est chargé d'assurer l'intérim de Monsieur POISSON Emile, Ministre de la Justice, de la Législation et de la Fonction Publique pendant la durée de son absence.

ARTICLE 2.— Monsieur DARBOUX Paul, Ministre du Travail et des Lois Sociales est chargé d'assurer l'intérim de Monsieur DERROUX René, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales pendant la durée de son absence.

ARTICLE 3.— Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Dahomey et communiqué partout où besoin sera./.-

FAIT A PORTO-NOVO, le 21 JANVIER 1960



H . M A G A

AMPLIATIONS

Présidence	15
S.G.C.M.	3
Ht-Comm.	1
Ministres	14
J.O.R.D.	1